



14 juin 2011 - Journée d'actions pour l'égalité entre femmes et hommes → Nos revendications :

Des places de crèche pour les enfants du personnel RTS

La CCT prévoit l'utilisation des économies issues du financement du congé maternité par le régime des allocations pour perte de gain à des mesures promouvant notamment la garde des enfants hors famille. Les efforts de la RTS dans ce domaine sont largement insuffisants, nous voulons une vraie politique d'entreprise !

L'introduction d'un congé parental dans la CCT

Le SSM soutient la revendication de l'USS en faveur d'un congé maternité légal de 18 semaines et un congé paternité payé de 8 semaines. Il revendique également dans la CCT un congé parental payé, dont une partie devrait être prise par le père.

Salaire égal pour travail de valeur égale

L'art. 8 de la Constitution fédérale, dont nous fêtons aujourd'hui les 30 ans, stipule que « L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale ». L'individualisation des salaires et la suppression des automatismes dans la progression salariale exposent la RTS au développement de multiples inégalités salariales, notamment entre femmes et hommes. Nous voulons le retour à un système salarial comprenant des mécanismes contrôlables.

La mise en place d'outils fiables pour contrôler les inégalités

La RSR avait adopté l'excellent outil Logib développé par la Confédération, seul outil apte à mesurer la part discriminatoire des écarts de salaire et à contrôler l'application de la Loi sur l'égalité. Nous voulons la généralisation de cet outil dans toute la SSR, et en particulier à la RTS.

Réduction du temps de travail et limites à la flexibilité

Le SSM soutient la revendication de l'USS d'une réduction généralisée du temps de travail pour tous, qui ne cantonne plus les femmes dans le temps partiel et la précarité et permet de mieux répartir entre hommes et femmes le travail rémunéré et le travail domestique. Préposées au temps partiel, les femmes subissent particulièrement la flexibilité exigée par la RTS et le régime de l'annualisation du temps de travail.

Nous voulons le respect des dispositions de protection prévues par la CCT pour le temps partiel irrégulier.

Une plus grande présence des femmes dans tous les lieux de décision à la SSR

En contradiction avec le principe d'accroissement de la proportion de femmes à tous les échelons inscrit au préambule de la CCT, les femmes sont plus que jamais absentes des instances de décision à la SSR comme à la RTS. Elles sont surtout présentes dans la moitié inférieure de l'échelle des salaires et leurs contrats sont plus précaires. Nous voulons des mesures actives pour respecter le préambule de la CCT.

Une attention particulière aux mécanismes de reproduction des stéréotypes

L'étude chiffrée « Qui fait les nouvelles en Suisse » démontre que la presse écrite, la radio et la télévision perpétuent les stéréotypes de genre.

Nous demandons la mise sur pied pour les journalistes et cadres d'une formation/sensibilisation aux mécanismes de reproduction des stéréotypes et la réactivation de la base de données des expertes élaborée par le département de l'Information radio, ainsi qu'un suivi de son utilisation.